

Convoqué le 27/09/2019, le conseil s'est réuni ce jour à 18h30
Le secrétariat est assuré par T. Nonnotte
Tous les membres sont présents

→ Amortissement sur 2 ans (2020-21) pour les travaux supplémentaires de l'église et du cimetière de Narchaux-Chauffontaine 19/17

La dépense relative à ces travaux d'un montant de 896,65 € est imputée en section d'investissement et, à ce titre, doit être amortie. La durée d'amortissement proposée par le maire est de 2 ans
Le CM décide, à l'unanimité, d'amortir sur 2020 et 2021.

→ Amortissement du montant de l'Allocation de Compensation pour la voirie 19/18

Le maire propose un amortissement sur un an, soit 3462,02 € sur le BP 2020 Article 2046 - Investissement
Validation par le conseil, à l'unanimité.

→ DM 2 2019 19/19

Il est nécessaire d'abonder de 40 euros le compte 2041412 depuis le compte 2017-021 pour effectuer le paiement des travaux supplémentaires de l'église et du cimetière de Narchaux - Vote à l'unanimité.

→ DM 3 2019 19/20

Un virement de crédit de 4 euros est nécessaire pour rémunérer le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

Aussi :
Compte 60612_011 = - 4 €
Compte 739223_014 = + 4 €
Avis favorable du Conseil Municipal.

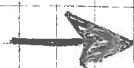
→ CLECT - Evaluation définitive des transferts de charges 2019 19/21

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modalités et le montant définitif des charges transférées à Grand Besançon Métropole dans le cadre du transfert de compétences effectué le 01/01/2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 26 sept 2019.

De même, il approuve les modalités et le montant définitif des dispositions spécifiques relatives au transfert de la compétence voirie telles que décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 26/09/2019.

→ Déploiement de la full. dématérialisation 19/22

Le maire explique les avantages d'effectuer le déploiement de la full dématérialisation au sein de la commune (Chorus-pro - Signature électronique, Actes)
Avis favorable du Conseil



→ Acquisition d'un certificat électronique (CE) 19/23
La mise en place de la full dématérialisation implique l'acquisition d'un CE de la société Pagnus Berger levault d'un montant 205 € HT valable 3 ans.
Le conseil donne son accord pour cette acquisition.

→ Indemnité de conseil de la trésorière de Notre-Roulays pour 2019 19/24
Le maire expose la demande d'indemnité 2019 présentée par Mme la trésorière pour un montant 130,67 euros.
Après discussion, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer 50% de l'indemnité demandée.

Informations diverses :

Le maire informe le conseil de deux projets qui sont au stade de pré-étude ; à savoir :

- l'installation d'une micro-crèche à côté de la mairie ;
- et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie.

Aucune décision ne sera prise avant les élections de 2020.

Les prochains TIC auront lieu le 16 novembre.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire, Le Secrétaire, Les Conseillers,

